

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

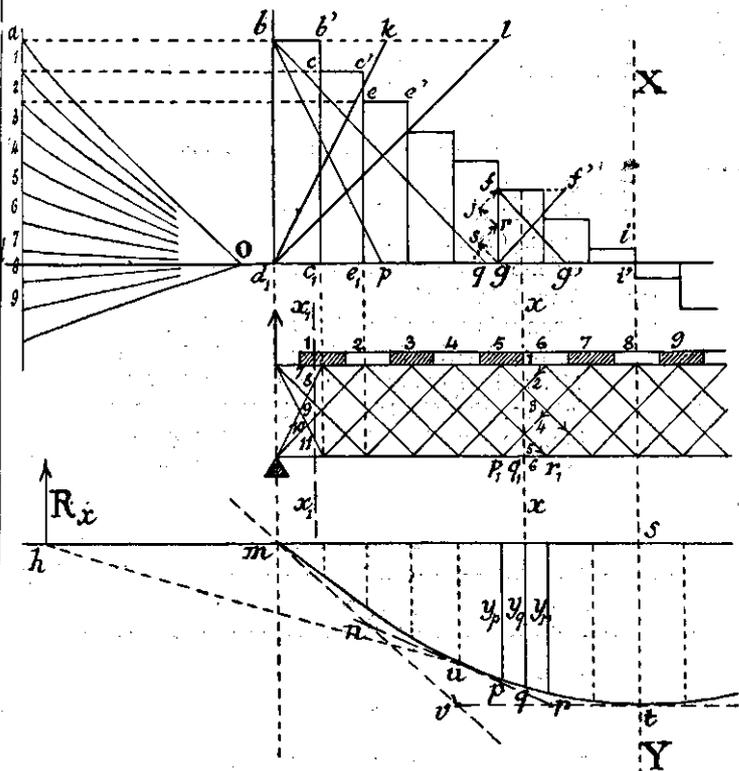
ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

Résistance et Stabilité DES CONSTRUCTIONS



Si nous nous reportons au dessin représentant la poutre double symétrique de l'article précédent¹, nous voyons que le treillis double s'obtient en divisant chaque panneau tel que bcd en deux parties égales et en menant par tout point de division, c' par exemple, des parallèles aux deux barres du treillis considéré.

Divisons maintenant chaque panneau en quatre parties égales, menons par les points de division trois parallèles à chacune des barres du panneau envisagé et nous obtiendrons la poutre à treillis quadruple symétrique, telle que nous l'avons représentée ci-contre. La poutre étant complètement symétrique, par rapport à l'axe xy passant par son milieu, le dessin est limité à la représentation de la moitié de gauche.



Nous supposons, comme précédemment, que les barres de treillis sont inclinées à 45 degrés et que les charges sont concentrées en chacun des nœuds, et sont toutes égales entre elles.

On peut considérer cette poutre, comme formée par la juxtaposition de quatre poutres à treillis simple. En outre, comme les charges sont concentrées en des points très rapprochés, par suite de la multiplication des nœuds des treillis, on peut supposer que tout se passe comme si la charge était uniformément répartie. Grâce à cette hypothèse, nous pourrions admettre que les quatre barres de treillis, 2, 3, 4, 5, coupées par la section xx , par exemple, sont soumises aux mêmes efforts.

Cela posé, nous construirons le polygone funiculaire en portant sur la verticale ad les charges égales 1, 2, 3, 4, 5, ..., 15, la charge 8 étant partagée également par la distance polaire od .

A l'aide du polygone des forces ainsi construit, nous tracerons le diagramme des efforts tranchants, par l'intersection de lignes horizontales telles que ab' avec les verticales passant par les nœuds où sont concentrées les charges. Ainsi l'effort tranchant, dans la partie de la poutre comprise entre les nœuds 1 et 2, est représenté par les ordonnées de longueur constante $cc_1 = c'e_1$ dans l'intervalle c_1e_1 .

Nous ne nous éloignerons pas sensiblement du tracé du polygone funiculaire en le remplaçant par la parabole correspondant au cas où la charge serait uniformément répartie. A cet effet, par ce point m nous menons une parallèle mv au vecteur ao . Cette ligne n'est autre que la tangente au premier élément de la parabole en m . Si nous prolongeons mv jusqu'à sa rencontre avec l'axe XY , et si le point n est le milieu de la droite ainsi prolongée, l'horizontale vt sera la tangente au sommet de la parabole et celle-ci sera dès lors complètement déterminée. On peut, en effet, obtenir autant de points que l'on veut de la courbe, par la construction des tangentes. Le point v , entre autres, s'obtient en menant la tangente nv qui passe par les milieux des tangentes mv et vt .

Nous pouvons maintenant déterminer les efforts développés dans les quatre barres de treillis 2, 3, 4, 5 correspondant à la section xx . La force agissant dans cette section est donnée par l'ordonnée gf du diagramme des efforts tranchants. La composante de cette force, suivant la direction des barres, est gf' . Cet effort étant réparti, par hypothèse, également entre les quatre barres de treillis, chacune d'elles supportera pour sa part une traction ou une compression égale à $\frac{gf'}{4}$ ou $\frac{fg'}{4}$.

La décomposition de ces forces peut être représentée par le petit polygone $gfrj$, obtenu en menant à partir du point g les quatre éléments égaux respectivement parallèles aux barres 5, 4, 3 et 2. Les efforts qui s'exercent suivant chacune des barres étant dirigés en sens inverse, on voit que les pièces 4 et 2 sont soumises à la compression et les barres 5 et 3 à la traction.

Il y a lieu de remarquer toutefois que les barres 2 et 5 sont presque entièrement situées dans le panneau de gauche dans lequel s'exerce l'effort tranchant ce . Les valeurs déterminées plus haut s'appliquent donc, en réalité, aux barres 3 et 4 seulement qui se trouvent à droite de la section xx . Pour les efforts 2 et 5, il faudra utiliser l'effort tranchant correspondant.

La poutre est terminée à chaque extrémité par un montant vertical, qui lui transmet la réaction verticale A de l'appui. Le treillis peut venir se raccorder à ce montant soit par des barres parallèles incomplètes, soit par des pièces obliques telles que les barres 9 et 10, suivant le système adopté sur le dessin.

Considérons la section x_1x_1 qui rencontre les éléments 7, 8, 9, 10, 11, 12. Nous décomposerons la force agissante représentée par l'effort tranchant d_1b' suivant les directions d_1k et d_1l respectivement parallèles aux éléments 9 et 11, ou les directions bp et bq parallèles aux deux autres barres de treillis. Les efforts qui s'exercent en 9 et 10 auront donc pour valeur $\frac{d_1k}{4} = \frac{bp}{4}$ et ceux

en 8 et 11 seront égaux à $\frac{d_1l}{4} = \frac{bq}{4}$.

¹ Voir la Construction Lyonnaise du 16 juillet 1910.

On déterminera de même les efforts développés dans n'importe laquelle des barres de treillis. Il reste maintenant à trouver les efforts auxquels sont soumis les éléments des membrures.

Revenons à la section ax et cherchons les valeurs des forces 1 et 6. A cet effet, commençons par déterminer la résultante des forces extérieures R_x agissant à gauche de ladite section. Pour cela il suffit de mener la tangente à la parabole du funiculaire jusqu'à sa rencontre avec la ligne de fermeture en h . Ce dernier point est celui d'application de la résultante cherchée.

Quant à la grandeur de cette force, elle s'obtient, comme nous le savons, en menant par le pôle o du polygone des forces une parallèle au côté correspondant du polygone funiculaire, c'est-à-dire à la tangente qh . Ce vecteur doit évidemment passer par le point de séparation des forces 5 et 6, de sorte que l'intensité de la résultante est donnée par le segment compris entre ce vecteur et la ligne polaire od .

Nous rapporterons l'équation des moments des forces extérieures et des forces intérieures à un point quelconque de la section ax , soit au point q_1 par exemple.

Désignons par h_2, h_3, h_4, h_5 les composantes horizontales des forces intérieures 2, 3, 4, 5 et par v_2, v_3, v_4, v_5 leurs composantes verticales. Ces dernières passant par le point q^1 , ont un moment résultant égal à zéro; il faut donc que le moment des forces horizontales fasse équilibre à la somme des moments des forces horizontales 1, $h_2, h_3, h_4, h_5, 6$. Les forces h_2 et h_5 forment un couple égal et de sens inverse au couple des forces h_3 et h_4 ; ces couples se neutraliseront par conséquent et il ne restera plus en présence que la résultante des forces extérieures R_x et les deux forces intérieures horizontales 1 et 6.

Le moment de la force 6 qui passe par le point q_1 est nul et l'équation se réduira à la suivante :

$$R_x \times d - (1) \times h = 0$$

en désignant par d la distance de R_x à la section ax ou qq_1 et par h la hauteur de la poutre.

On tire de cette relation :

$$(1) = \frac{R_x \times n}{d}$$

Mais nous savons que le moment des forces extérieures agissant dans une section de la poutre est proportionnel à l'ordonnée du polygone funiculaire correspondante; on peut donc écrire :

$$R_x \times n = y_q \times od = y_q \times 3h$$

puisque nous avons pris trois fois la hauteur de la poutre pour la longueur de la distance polaire.

On aura donc :

$$(1) = \frac{y_q \times 3h}{d} = 3y_q$$

Si nous avons pris pour axe des moments le point supérieur au lieu du point inférieur q_1 , nous aurions trouvé la valeur de la force (6) :

$$(6) = 3y_q$$

Cette valeur est la même que la précédente, comme cela doit être, puisque, par hypothèse, les efforts développés dans les membrures sont égaux et que l'on doit avoir (1) = (6).

Au lieu de choisir la section particulière ax qui passe par le milieu des éléments de membrure 1 et 6, on aurait pu prendre toute autre section comprise entre les points p_1 et r_1 . Si l'on avait choisi le point extrême p_1 plus voisin que le point q_1 de la résultante R_x , le moment de cette force aurait été maximum; il aurait été minimum au contraire par le point r_1 . On doit en conclure que le moment, correspondant aux efforts réellement développés dans les membrures, doit être celui qui se rapporte à l'axe q_1 de la section moyenne.

Si l'on prend, en effet, la moyenne des valeurs rapportées respectivement aux axes p_1 et r_1 , on retrouve, pour (1) et (6), la

valeur trouvée en prenant directement les moments par rapport à l'axe q_1 .

On calculera donc de même les efforts développés dans les autres éléments des membrures, en rapportant les moments à l'axe passant par le milieu de l'élément considéré.

DYNAMIS.

UN EMBELLISSEMENT DE LYON

par l'aménagement du rocher des Chartreux

Dernièrement M. Ph. Rivoire, dont les chroniques horticoles du *Salut Public* sont lues avec le plus vif intérêt même par ceux qui sont le plus étrangers à l'horticulture, parce qu'il sait s'affranchir de toute allure didactique, donnait dans ce journal une séduisante description du Jardin des Dauphins, aménagé récemment à Grenoble, dans les rochers abrupts et stériles du fort Rabot, tout près de la fameuse Porte de France. Indépendamment de la splendeur du panorama incomparable que l'on embrasse des belvédères ménagés sur divers points, ce jardin, par sa disposition, par la variété de la flore où se marient les plantes du littoral méditerranéen avec les espèces alpines, constitue pour Grenoble une curiosité des plus attrayantes, et déjà l'entreprise, secondée par le Syndicat d'Initiative de cette ville, atteint son but de retenir l'étranger, et son succès lui permet d'envisager le projet d'étendre le jardin et de démolir les mesures qui en déparent la base.

Et M. Ph. Rivoire a trouvé dans cet exemple matière à une application dont nous aimerions voir chez nous la réalisation. Il conclut ainsi :

« Nous aurions peut-être pu avoir un jardin de ce genre à Lyon en y consacrant une partie de la somme considérable (plusieurs centaines de mille francs), dépensée pour la réfection du rocher des Chartreux.

« Il y aurait même un moyen de le faire encore, et l'emplacement est tout indiqué.

« Tous les Lyonnais connaissent l'espace libre, appartenant à la Ville et servant actuellement de jeu de boules et d'entrepôt de pavés, qui se trouve sur le quai Saint-Vincent, au point même où va aboutir le pont de l'Homme-de-la-Roche en construction. Ce terrain est situé au pied du rocher des Chartreux. On pourrait donc sans doute l'utiliser comme prolongement de ce jardin et le relier avec lui par des chemins plus ou moins accidentés que l'on aménagerait et que l'on planterait à la façon du jardin des Dauphins.

« Il y a là, me semble-t-il, un projet intéressant à étudier ! Il aurait encore l'avantage d'éviter qu'on ne prolonge l'odieuse et coûteuse muraille qui a coûté huit années de travail et tant d'argent. »

REVISION DES SÉRIES DE PRIX

des travaux de bâtiment de la ville de Lyon

En conformité d'une délibération du Conseil municipal, du 27 juin dernier, M. le Maire de Lyon a, par un arrêté du 22 juillet suivant, nommé une Commission chargée d'élaborer une série de prix unique, susceptible d'être appliquée à tous les travaux de bâtiments publics et particuliers.

Cette Commission est ainsi composée :

MM. ROUSTAN, JACQUET, VEYRON, adjoints au maire ;
BIZET, FANON, GERVAIS, VICTOR, conseillers municipaux ;
DESSAINT, NESME, délégués du Conseil d'administration
des Hospices civils ;

CAHUZAC, président de la Société Académique d'Architecture ; THOUBILLON, président du Syndicat des Architectes du Rhône ; FLAHAUT, président de l'Union Architecturale ;

Les architectes BLEIN, BOISTARD, BOUILHÈRES, CLAPOT, CLERMONT, COLLET, CUMIN, CURNY, DESJARDINS, DURET, Tony GARNIER, GIROUD, HUGUET, MONOT, PORTE, ROGNAT, ROSTAGNAT ;

Les géomètres FUMEY, GAMBU, HENRY, JANAND, NESME, PALAIS, THIBAUT, VIALON ;

PÉTAVIT, président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de bâtiment et de travaux publics de Lyon et de la région ;

Les entrepreneurs Louis MALTERRE, maçonnerie ; DUFIER, travaux publics ; DUBOIN, taille de pierre ; GUINET, marbrerie ; PENELLE, sculpture ; HÉRAUD, ciments ; FAVET, carrelage ; BERTHIER, plâtrerie-peinture ; GUY, vitrerie ; GAGNIEUX, charpente ; RAFFENOT, menuiserie ; MIGNOT, scierie mécanique ; BUTTIN, serrurerie ; SÉON, plomberie ; BERLIE, appareils d'éclairage ; PUVILLAND, électricité ; DUTREIX, appareils de chauffage ; THARIN, ramonage ; VAUCHEZ, asphalte ;

MEYSSON, architecte en chef de la Ville ;

VERGNES, chef de bureau des travaux publics à la Mairie centrale ;

RENBEAU, contrôleur des travaux de la Ville.

La Commission, dont le président est M. ROUSTAN, adjoint à la Mairie centrale, a tenu sa première réunion le 2 août courant, à l'Hôtel de Ville. Elle a décidé de diviser son travail en six groupes et de former à cet effet six sous-Commissions, qui seront appelées à arrêter les nouveaux tarifs.

REPRISE DE TRAVAIL

Aussitôt la grève des maçons terminée, les chantiers ont repris de l'animation. Cela s'est effectué petit à petit, non brusquement comme on aurait pu le croire, ni avec cette intensité que les entrepreneurs auraient désirée dans le but de rattraper le temps perdu. En voici les raisons : nombreuses interruptions causées par une pluie persistante en cette première quinzaine d'août, encombrement des chantiers par les pierres de taille arrivant sans cesse grossir le tas, enfin et surtout une appréciable diminution de l'offre de la part des travailleurs.

Malgré ces divers empêchements, il est probable qu'on arrivera à réaliser dans un avenir prochain les projets de construction des groupes scolaires. Il y a si longtemps qu'on en parle de ces nouvelles écoles, qu'on a le droit de s'étonner qu'elles ne soient pas encore terminées. Certaines ne sont même pas commencées. Et les projets de naître à jet continu, de se multiplier coup sur coup. Un jour c'est la reconstruction du pont de la Guillotière, le lendemain celle de la manufacture des tabacs. A voir les dessins reproduits, on croirait que *ça y est*. Qui trompe-t-on ? La construction de la morgue s'éternise. Où en est-on du four crématoire, dont je suis loin de contester l'utilité ? Frédéric Passy l'a dit : « Les morts infectent les vivants. » Dans les grandes villes, les cimetières ne sont qu'un amalgame de boue humaine que les pluies véhiculent en contaminant les sources. Décidément, quoique cela nous offense, il faut avouer que l'antiquité fut moins barbare que nous, elle qui brûlait les dépouilles humaines.

Sur des pilotis Simplex repose du béton armé : c'est ainsi qu'on opérait ces jours derniers pour les fondations de la salle des fêtes du nouveau Lycée. Il y avait 70 ouvriers, terrassiers et maçons, disséminés dans le vaste emplacement. Si ce n'est pas déjà fait, bientôt les équipes seront augmentées. En effet, il y a là une grande besogne, et on est disposé

à l'exécuter rapidement. Le terrain, assez mauvais, puisqu'il consiste en terres rapportées, a été soigneusement préparé à recevoir cette importante construction ; partout on a enfoncé des pieux pénétrant, selon les endroits, à des profondeurs de 10 à 14 mètres.

Avec une sage lenteur se termine la démolition du pont de la Feuillée. Les grandes eaux ont arrêté un moment les fondations du pont de l'Homme de la Roche. Tout cela n'est que du gros œuvre indispensable ; il y a, d'autre part, des restaurations qui s'imposent, entretien non moins indispensable.

On se préoccupe de replacer sur l'attique du Grand-Théâtre les Muses que les intempéries avaient assez rapidement détruites. Seront-elles huit comme autrefois ou bien neuf, c'est-à-dire au grand complet ? Seront-elles en pierre, en fonte ou en bronze ? Ce n'est pas fixé, pas plus que l'emplacement du buste de Laurent Mourguet. Pour quelle raison introduirait-on Uranie ? La Muse de l'Astronomie avait été éliminée par l'architecte Antoine Chenavard, en 1864. Penserait-on à lui infliger un blâme ? A la vérité, coulées en fonte ou en bronze, les Muses, quel que soit leur nombre, seront plus durables. Cependant, la pierre de Lens ou de Tournus résiste beaucoup plus longtemps que celle de Saint-Paul, dans laquelle Roubaud avait taillé une Terpsychore de 3 m. 35 de haut, et Bonnet une Melpomène de 3 m. 20 : toutes les deux restaurées avec un soin scrupuleux par le sculpteur Devaux.

N'hésitons pas à déclarer que l'harmonie du monument exigerait des statues de pierre. Il est vrai qu'on pourrait recouvrir la fonte ou le bronze d'une couche de silicate qui prendrait à la longue le ton de l'ensemble. Dans ce cas, on serait obligé de faire la toilette décennale comme pour les maisons ordinaires ; d'où échafaudage gênant et blancheur disgracieuse pour quelque temps. En outre, les sculpteurs lyonnais seraient frustrés. Ceux-ci se plaignent déjà, avec raison, de l'insuffisance des commandes. Auraient-ils au moins l'espoir d'obtenir les statues de l'Hôtel de Ville qui tombent en ruines ? Dans le doute, il est prudent de s'abstenir.

En tout cas, le mécontentement des sculpteurs atteindrait celui des décorateurs. Car la décoration est mourante à Lyon, si les ornementistes travaillent quelque peu.

Une maison à peine finie, le devis se trouve largement atteint, s'il n'est pas déjà surpassé. Alors la décoration de l'intérieur est remise à un lendemain qui ne vient jamais. Signaler le mal, c'est notre devoir ; le combattre serait encore mieux. Aussi, tous nos efforts tendront-ils à accomplir cette tâche, chaque fois que s'en présentera l'occasion. La recherche du confort a introduit dans nos mœurs l'utile, mais elle en a parfois chassé l'agréable. Quand il s'agit d'écoles ou d'abattoirs, rien de mieux que de viser seulement à l'utile ; il ne saurait en être de même pour la construction de mairies, d'hôtels publics ou particuliers. On fait actuellement du Louis XVI sans couleurs. Cela est faux et de mauvais goût. Souhaitons d'avoir à parler prochainement de plafonds peints, de panneaux de fleurs placés dans les escaliers, halls ou vestibules des hôtels que l'on construit en différents points de la ville. Ce qu'a fait la Compagnie P.-L.-M. en ornant de peintures les salles de la gare des Brotteaux devrait être imité, aussi bien par les Administrations que par les particuliers qui se font bâtir d'élégantes constructions.

A. TUOTIOP.

LES HOTELS DE VILLÉGIATURES Construction et Installation modernes

L'ère des villégiatures estivales est à peine ouverte, que déjà les touristes font entendre un concert ininterrompu de lamentations, parfois les plus contradictoires.

Les uns se plaignent de la pluie ou de la température inclemente de ce triste mois d'août, certains regrettent leur déplacement et affirment qu'il fait aussi chaud à la montagne qu'en ville, d'autres sont exaspérés par les variations atmosphériques et supportent mal ces alternatives de fraîcheur et de chaleur suffocante qui se produisent entre deux séries d'orages.

Mais si les imprécations des voyageurs varient selon les goûts, la mentalité et la tournure d'esprit de chacun, tout le monde est d'accord quand il s'agit de récriminer contre l'élévation constante des tarifs d'hôtel et pour constater, une fois de plus chaque année, combien nos stations thermales et alpestres sont en retard pour tout ce qui concerne le confortable et les soins les plus élémentaires d'hygiène et de propreté.

On proclame unanimement, et non sans raison, qu'un séjour de vacances dans les localités françaises est dix fois moins agréable et certainement plus coûteux, à égalité de bien-être, que dans n'importe quel centre de Suisse, de la Bavière ou du Tyrol.

Certes, les Syndicats d'initiative, qui se sont multipliés ces dernières années, ont fait beaucoup pour attirer ou retenir dans nos belles contrées savoisiennes et dauphinoises ceux qui recherchent le repos des hautes altitudes et les amateurs des sites alpestres grandioses.

Toutefois, soit qu'ils n'aient pas été suivis ni même compris par les principaux intéressés, hôteliers et habitants de ces régions, soit qu'ils n'aient pas eu toute l'expérience suffisante pour réussir aussi complètement qu'il l'aurait fallu dans leur œuvre, et quoique, en somme, il y ait eu réellement un mouvement ascensionnel de visiteurs depuis trois ou quatre ans, rien ne paraît révéler pour l'avenir une certaine fidélité à nos montagnes.

Il semble, bien au contraire, que, si l'on excepte les poussées factices des jours de fêtes, provoquées par les facilités de plus en plus grandes offertes par les Compagnies de chemins de fer, l'afflux croissant des hôtes de passage ne soit actuellement dû qu'au désir de la plupart de se rendre compte, au moins par un premier voyage, si réellement nos départements des frontières du Sud-Est peuvent rivaliser, en beauté et en agrément de séjour, avec les contrées helvétiques, archiconnues de tous.

Mais, quand tout le monde aura cédé à cette curiosité, l'engouement disparaîtra et le déclin s'accroîtra vite.

Déjà on sent un mouvement d'impression défavorable qui se produit à l'étranger, et même dans certaines parties de la France, où l'on commence à entendre le même son de cloche : nos sites nationaux méritent d'être connus, quoiqu'ils soient moins attrayants que les massifs de l'Oberland, de l'Engadine, du Valais, du Jura, etc. ; cependant, il est impossible de songer à se fixer chaque année dans des localités où, à égalité de service, tout se paie généralement plus cher que dans n'importe quelle cité suisse, et où les hôtels sont installés d'une façon par trop rudimentaire, sans le moindre souci du confort ni des goûts de la clientèle.

On considère, de plus, que, d'une part, les excursions et promenades sont moins faciles parce que les renseignements sont insuffisants, malgré les efforts des Syndicats (la plupart des régions manquent presque totalement d'indications visibles et nos cartes d'état-major, fort anciennes, étant à remanier complètement), et que, d'autre part, l'accueil fait par les indigènes aux étrangers, qu'ils considèrent souvent comme des intrus, n'est généralement pas très encourageant.

Il y a bien, évidemment, des exceptions, et il se trouve aussi, surtout parmi les Lyonnais ayant plus ou moins d'affinités de race avec les montagnards dauphinois, des Français admirateurs passionnés et fidèles de nos belles cimes neigeuses, mais ce n'est pas une généralité, et il est probable que leurs fils, si les progrès attendus ne se réalisent pas, désertent de plus en plus les villégiatures et stations ther-

males nationales, pour profiter ailleurs, à meilleur compte, des multiples avantages que l'on y rencontre.

Mais comment faire, me direz-vous, pour appeler et retenir chaque été sur les sommets des Alpes de France, d'une façon durable pour l'avenir, des générations de compatriotes et d'étrangers. Peut-on rivaliser avec le talent de nos voisins, qui savent si bien et si aimablement exploiter à leur profit l'attraction de leur pays !

Nous sommes persuadé que si les Syndicats d'initiative s'attaquaient, en premier lieu, à vaincre la routine des hôteliers ignorants, en leur montrant comment ils doivent s'installer dans le but de répondre aux desiderata de la clientèle, et s'ils poussaient à la construction de nouveaux immeubles confortablement établis, attrayants et propres, où chacun pourrait trouver ses aises, ils feraient faire à nos départements montagneux un pas immense dans la voie de la prospérité.

C'est à ce point de vue que la question intéresse la *Construction Lyonnaise*, et, par suite, tous les architectes et entrepreneurs de notre région, car il dépend d'eux d'aider nos groupements provinciaux à éclairer les intéressés sur le programme dont ils devraient s'inspirer pour construire et ordonner leurs hôtels.

C'est ainsi, par exemple, que, par le fait de l'absence de salons, de fumoirs, de salles de jeux, de correspondance et de lecture, les malheureux villégiateurs, affligés par le mauvais temps, ne savent que devenir, ne pouvant ni sortir ni la pluie ni s'accommoder de rester dans une chambre étroite, mal éclairée, où l'on ne peut même pas écrire ses lettres sur les tables branlantes et où les minces cloisons vous condamnent même au mutisme, si l'on est en famille, pour ne pas être écoutés des voisins...

Au bout de deux jours d'une aussi énervante situation, on en a généralement assez et on se dit que mieux vaut être chez soi qu'enfermé, sans pouvoir ni bouger ni se distraire, dans une vieille bicoque dont le loyer est payé fort cher à de rébarbatifs indigènes. On se hâte donc de partir, et l'hôtelier est le premier étonné d'une telle précipitation !...

Il en serait tout autrement si ces hôtels mettaient à la disposition des voyageurs, non seulement des chambres convenables, vastes et aérées, mais aussi des salons et salles de tous genres où, quand il ne ferait pas beau, l'on pourrait attendre patiemment et assez agréablement les accalmies espérées.

Or, le désir de profiter de la moindre parcelle de surface pour entasser des lits fait que nos hôtes se soucient parfois fort peu du bien-être des clients. Dans le but cupide de pouvoir loger aux rares jours d'affluence une dizaine de personnes en plus, ils occasionnent bénévolement le départ définitif, avant l'achèvement du temps de séjour prévu, lorsque la situation atmosphérique devient défavorable, d'un nombre non négligeable de voyageurs ; ils perdent ainsi plus de journées qu'ils n'en ont gagné à mettre des couchettes dans des chambres, sur l'emplacement desquelles ils auraient dû établir des pièces d'agrément.

Et le plus grave de l'affaire, c'est qu'un voyageur exploité et contrarié de la sorte est non seulement perdu pour l'avenir, mais aussi tout disposé à servir de réclame à rebours vis-à-vis de ses amis et connaissances.

Nous estimons, en tout cas, que mieux vaudrait, pour un hôtel supposé d'une cinquantaine de chambres, avoir constamment une moyenne de 45 personnes pendant l'été, avec des salles de toutes sortes, de distraction et de confort, que de pouvoir loger certains jours de fêtes 55 clients et de voir partir la moitié de ses hôtes, sinon les trois quarts, aussitôt que le ciel s'assombrit.

D'ailleurs, la dépense complémentaire d'installation serait relativement infime : si nous admettons, pour fixer les idées, qu'il soit nécessaire d'engager 10.000 francs de plus par hôtel pour réaliser notre programme, et il n'en faudrait pas tant, cela ne fait, en somme, pour l'année, qu'une augmen-

tation de 1.000 francs des frais généraux, en comptant l'amortissement au 1/20 et la rémunération du capital à 5 %. Ce chiffre ressort à 20 francs par chambre pour 100 jours au moins d'été, soit 0 fr. 20 par jour et par lit.

Donc, en s'imposant une charge supplémentaire de 0 fr. 20 par jour, l'intéressé retiendrait à peu près sûrement une plus grande quantité de clients et se les assurerait pour les années suivantes ; le résultat financier serait, sans aucun doute, très supérieur à celui que l'on obtiendrait avec un immeuble ne présentant pas la supériorité d'installation que nous venons de préconiser.

J'ajouterai que, de plus, les Syndicats d'initiative ne manqueraient certainement pas de faire une réclame de bon aloi en faveur des industriels bien avisés qui tiendraient compte de ces considérations primordiales.

Cela dit, nous prions nos lecteurs de vouloir bien nous signaler, au point de vue construction, toutes les idées et propositions qu'ils croiront utile de soumettre aux intéressés, dans le but de donner un essor nouveau à la création rationnelle d'hôtels pour villes d'eaux et stations d'été.

Nous ne doutons pas que si l'on pouvait réaliser notre programme, nos belles contrées ne soient à l'avenir plus visitées par les étrangers et nos compatriotes des départements lointains ; on peut se rendre compte, dans une certaine mesure, de l'importance des hôtels confortables, en appréciant, au sein de notre ville même, la part d'influence qu'a eue dans l'augmentation du nombre de personnes s'arrêtant à Lyon l'installation du fameux Terminus de la gare de Perrache.

SINED.

CONCOURS

ASSOCIATION PROVINCIALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

CONCOURS ENTRE ÉLÈVES-ARCHITECTES

L'Association provinciale des Architectes français met au concours entre élèves-architectes, pour 1910-1911, *Une Salle de Réunion pour les Assemblées d'une grande Société d'Architectes.*

Cet édifice, construit dans une cité de 80 à 100.000 habitants, serait également destiné aux réunions des différentes Sociétés savantes de la ville.

L'auteur du projet reconnu le meilleur recevra une médaille de vermeil de l'Association Provinciale avec diplôme ; une somme de 300 francs, à titre de bourse de voyage ; une médaille d'argent de la Société Centrale des Architectes français, médaille mise à la disposition de l'Association Provinciale pour le lauréat de son concours d'architecture.

Le projet classé second recevra une médaille d'argent de l'Association Provinciale ; une médaille d'argent de la Société Nationale des Architectes de France, mise à la disposition de l'Association Provinciale par cette Société.

Le projet classé troisième recevra une médaille de bronze de l'Association Provinciale et une médaille d'argent de la Société Académique d'Architecture de Lyon, mise à la disposition de l'Association Provinciale par cette Société.

Le projet classé quatrième recevra une médaille de bronze de l'Association Provinciale et une médaille de bronze de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement, médaille mise à la disposition de l'Association Provinciale par cette Société.

Des médailles et mentions pourront être décernées aux auteurs des projets classés à la suite. Toutefois, le jury, en cas d'insuffisance reconnue, restera libre de proposer à l'Assemblée toute modification qu'il jugera juste.

Les projets devront être rendus chez M. Louis Ruphy, architecte à Annecy (Haute-Savoie), avant le 31 mai 1911.

Pour le programme et tous renseignements, écrire à

M. R. Blondel, architecte, secrétaire général de l'Association, rue Neuve, 15, à Versailles (Seine-et-Oise).

Joindre un timbre pour la réponse.

VALENCE (ESPAGNE)

CONSTRUCTION D'UNE PROMENADE PUBLIQUE

La Municipalité de Valence mettra prochainement au concours les travaux de construction d'une promenade publique destinée à relier cette ville à la mer.

Le projet comporte : le percement de nouvelles avenues, l'aménagement de squares, l'installation de canalisations souterraines, d'appareils d'éclairage, etc.

L'Office National du Commerce extérieur, 3, rue Feydeau, Paris (2^e), se tient à la disposition des intéressés français pour leur indiquer la source où ils pourront obtenir des renseignements complémentaires concernant les travaux.

CAGLIARI (ITALIE)

DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

La Municipalité de Cagliari (Sardaigne) met au concours un projet tendant à doter cette ville d'un foyer d'électricité dynamique pour l'éclairage des principaux quartiers et pour le fonctionnement de deux ascenseurs publics.

Les propositions peuvent être adressées, dès à présent, à l'Administration municipale de ladite ville.

On peut consulter à l'Office National du Commerce extérieur, 3, rue Feydeau, Paris (2^e), tous les jours non fériés, de 10 heures à midi et de 2 heures à 5 heures, un plan de la ville de Cagliari, à l'échelle de 1/5.000, sur lequel se trouvent mentionnés les travaux projetés.

LYON

HABITATIONS A BON MARCHÉ

Nous avons publié dans notre dernier numéro le résultat de ce concours. Les plans, dessins et devis des projets seront exposés, du 16 au 31 août courant, rue Thomassin, 35 (angle rue Président-Carnot), dans un local qui sera ouvert au public tous les jours, de 2 heures à 6 heures du soir.

A PROPOS DU CONCOURS

POUR LE SOCLE

du Monument de Jeanne d'Arc

Une erreur s'est glissée dans les indications données dans notre dernier numéro : il s'agit de l'échelle du dessin indiquée comme devant être à 1 centimètre par mètre ; c'est 10 centimètres qu'il faut lire, de manière à avoir une reproduction totale de 70 à 80 centimètres.

Comme épisodes de la vie de Jeanne d'Arc, l'on peut proposer : *Chinon* (entrevue du roi avec Jeanne d'Arc) ; *Départ de Jeanne d'Arc de Vaucouleurs* ; *Jeanne d'Arc blessée devant Paris* ; *Jeanne d'Arc commandant l'assaut devant Orléans* ; *Jeanne d'Arc à cheval*, bannière au vent, poursuivant les Anglais ; *Son entrée à Reims*, où elle conduit le roi.

Sur la réclamation de quelques concurrents, trouvant que le temps de six semaines est trop court pour faire vraiment un travail artistique, le bureau du Comité accordera comme date définitive le 15 octobre prochain.

Un certain nombre d'architectes ont fait leur déclaration pour prendre part au concours.

Sur diverses observations qui sont parvenues au président, il est important que tout soit mis au point.

Le bureau n'a jamais eu l'intention d'exclure qui que ce soit parmi les jeunes titulaires de cabinets d'architectes.

En conséquence, pourront prendre part au concours tous les architectes en résidence dans les six arrondissements de Lyon et dans un périmètre de 5 kilomètres hors desdits arrondissements pour satisfaire ceux qui sont établis à la Demi-Lune, Oullins ou Caluire.

Les titulaires devront être inscrits au rôle des patentes depuis le 31 janvier 1909.

Dans ces conditions, tous les jeunes architectes désireux de se faire une réputation par la situation qu'ils occuperont au concours n'auront qu'à se faire inscrire au siège du Comité, 22, rue Tramassac, ou adresser par lettre leur intention de concourir.

LES TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

A. LYON EN 1909

1° Travaux publics.

Nous allons essayer d'établir, comme les années précédentes, le bilan de l'industrie des travaux publics.

Pour nous conformer à la méthode que nous avons suivie jusqu'à ce jour, nous donnerons d'abord les chiffres concernant les travaux mis en adjudication pendant le cours de l'exercice pour les différents services administratifs.

Nous croyons devoir rappeler, au préalable, que les chiffres relatifs aux villes et communes ressortissant à la Chambre de commerce de Lyon n'ont pu être établis qu'en compulsant un très grand nombre de documents qu'il est très difficile de réunir au complet et qu'il en résulte fatalement que les sommes indiquées au tableau qui va suivre pour les travaux de cette catégorie sont certainement et très sensiblement inférieures au montant réel des travaux adjugés.

Les autres chiffres donnés par nous peuvent être considérés comme exacts, car ils ont tous été puisés dans des documents officiels, quand ils ne nous ont pas été fournis par les services intéressés eux-mêmes.

Ces explications données, voici le détail des travaux qui ont été mis en adjudication pendant le cours de l'année 1909 :

1° Pour la Ville de Lyon :

Travaux neufs et travaux d'entretien, ensemble. 12.693.592 90

2° Pour le département du Rhône :

Travaux neufs et travaux d'entretien, ensemble. 286.099 25

3° Pour l'Administration des Ponts et Chaussées :

A. Service du Rhône entre la frontière suisse et la mer :

Travaux neufs. 314.241 61
Travaux d'entretien. 916.961 84 1.231.203 45

B. Service de la Saône dans la traversée de Lyon :

Travaux neufs. " "
Travaux d'entretien. 61.628 81 61.628 81

C. Service spécial de la Saône :

Travaux d'entretien proprement dits. 18.329 11
Travaux de réparations ordinaires. 12.250 70 30.579 81

D. Service des chemins de fer et routes :

Travaux neufs. 33.432 66
Travaux d'entretien. 338.000 " 371.432 66

4° Pour le Génie militaire, Direction de Lyon :

Travaux neufs. " "
Travaux d'entretien. 304.000 " 304.000 "

5° Pour l'Artillerie :

A. Direction de Lyon :

Travaux neufs. " "
Travaux d'entretien. 20.271 " 20.271 "

B. Atelier de construction de Lyon :

Travaux neufs. 34.954 25
Travaux d'entretien. 43.994 57 78.948 82

6° Pour les villes et communes ressortissant à la Chambre de commerce de Lyon :

Travaux neufs et travaux d'entretien, ensemble. 1.688.561 75

Soit un total général de 16.776.618 45

* Extrait du *Compte rendu des Travaux de la Chambre de Commerce de Lyon*, année 1909, qui vient d'être publié.

L'importance des travaux concernant ce compartiment n'avait été que de 5.582.249 francs pour l'année précédente ; il y a donc une différence de 11.194.369 fr. 45 ou 200,53 pour 100 en plus en faveur de 1909.

Depuis que nous faisons cette modeste étude annuelle sur notre industrie, nous n'avons jamais eu à constater un chiffre aussi élevé pour les *adjudications officielles* ; l'énorme augmentation qu'il décèle provient exclusivement de deux causes : le commencement de la réalisation du programme des grands travaux, élaboré par la Municipalité lyonnaise, et la construction un peu partout de groupes scolaires résultant de la disparition des congrégations enseignantes.

Si nous examinons les chiffres des deux années 1908 et 1909 et si nous les comparons entre eux, nous pouvons faire les constatations suivantes :

La Ville de Lyon avait mis en adjudication, au cours de l'année 1908, des travaux pour une somme de 1.966.616 fr. 25, alors que ceux adjugés en 1909 se sont élevés à la somme de 12.693.592 fr. 90, ce qui fait une augmentation de 10 millions 726.976 fr. 65 pour cette dernière année.

Parmi les grands travaux adjugés par la Ville de Lyon (surtout vers la fin de l'année 1909), nous citerons :

La nouvelle mairie du III^e arrondissement, le nouveau Lycée, le four crématoire, une partie des nouveaux abattoirs, l'Hôtel de la Mutualité, l'installation de la Bibliothèque dans les bâtiments de l'Archevêché, la reconstruction des ponts la Feuillée et de l'Hôtel-Dieu, plusieurs groupes scolaires, etc.

Il y a eu diminution de 240.698 fr. 60 sur les travaux adjugés par le département, qui ne se sont élevés en 1909 qu'à 286.099 fr. 25 contre 526.797 fr. 85 en 1908.

Les différents services de l'Administration des Ponts et Chaussées ont fait exécuter, pendant le cours de l'année dernière, tant en travaux neufs qu'en travaux d'entretien ou de réparations, un total de 1.694.844 fr. 73, alors que le montant des travaux exécutés en 1908 avait été de 1.892.346 fr. 69, il y a donc eu pour le dernier exercice une diminution s'élevant à 197.501 fr. 96.

Le total des travaux exécutés par le Génie militaire et l'Artillerie en 1908 avait été de 480.299 fr. 40, il ne s'élève pour l'année 1909 qu'à 403.219 fr. 82. Il y a donc là encore une diminution de 77.079 fr. 58.

Enfin, les villes et communes ressortissant à la Chambre de commerce de Lyon ont mis en adjudication, pendant l'année 1909, des travaux s'élevant à la somme de 1.688.561 fr. 75, tandis que ceux adjugés au cours de 1908 ne représentaient qu'une somme de 695.188 fr. 72, ce qui donne une différence de 993.373 fr. 03 en faveur de l'année 1909.

La plus grande partie de cette augmentation importante provient de la construction de groupes scolaires et d'adduction d'eau.

(A suivre.)

MARTIAL PAUFIQUE.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

AIN. — La commune de *Châtillon-sur-Chalaronne* a voté un emprunt de 86.117 francs, en vue de faire face aux travaux suivants : construction de trottoirs, 13.000 francs ; construction d'un pont métallique au Pontet, 7.808 francs ; réparations aux tribunes du champ de courses, 3.000 francs ; construction et appropriation de l'École supérieure (participation de la ville), 62.617 francs ; pour cette dernière opération, la dépense totale atteint 101.552 francs.

ALLIER. — Un bureau de recrutement doit être construit à *Montluçon*. Voici le détail des travaux : terrassements et maçonnerie, 13.751 francs ; ciment armé, 2.343 francs ; charpente, 5.153 francs ; plomberie, zinguerie, 2.720 francs ; menuiserie, 5.124 francs ; serrurerie, 3.410 francs ; plâtrerie, peinture, vitrerie, 4.065 francs.

ARDÈCHE. — Le département est autorisé à emprunter une somme de 15.696 francs, exclusivement applicable aux travaux des chemins vicinaux à subventionner pendant l'année 1910.

CÔTE-D'OR. — Un projet a été dressé pour l'amélioration de l'alimentation de Dijon en eau potable; il s'élève à 850.000 francs.

DOUBS. — M. Langlois, architecte à Maiche, a établi un projet de construction de rigoles pavées à Charquemont; le devis est de 2.482 fr. 13 avec cautionnement de 75 francs.

DRÔME. — 105.000 francs sont affectés par la commune du Bourg-de-Péage pour l'appropriation et l'aménagement d'écoles.

HAUTES-ALPES. — Le département est autorisé à emprunter une somme de 29.000 francs, applicable au paiement de la subvention accordée à la ville de Gap pour l'exécution d'un projet d'adduction d'eau et d'assainissement.

HAUTE-LOIRE. — Une subvention de 83.400 francs a été affectée à la commune d'Allègre, pour travaux de fontainerie, dont la mise en adjudication aura lieu prochainement.

HAUTE-SAÛNE. — Une subvention de 10.000 francs a été accordée par le Ministère de l'Intérieur à la ville de Lure pour travaux d'adduction d'eau à l'hôpital de Grammont.

ISÈRE. — Deux groupes scolaires vont être édifiés à Vienne: l'un au quartier de la porte de Lyon, montant 226.000 francs; l'autre rue de Serpaize, montant 232.674 fr.

JURA. — M. Sire, architecte voyer, a dressé les plans de construction à Lons-le-Saunier d'une école de jeunes filles sur l'emplacement de l'ancien séminaire: le devis est de 180.000 francs.

LOIRE. — Une entente est intervenue entre l'Etat et la ville de Roanne, pour la construction de l'égout collecteur, dans lequel aboutiront les égouts présents et futurs: il sera parallèle au bassin et aboutira au-dessus de l'abattoir. La participation de la ville sera de 100.000 francs; l'Etat versera le solde, soit environ 200.000 francs.

PUY-DE-DÔME. — La construction d'un réseau d'égouts à Riom est prévue pour 285.600 francs. — La commune de Chanat-la-Monteyre va faire construire une canalisation de la source découverte au communal de la Salesse.

VAR. — Le Conseil municipal de Saint-Raphaël a voté un emprunt de 60.000 francs, qui doit être affecté à des travaux urgents tels que: continuation de l'assainissement des torrents de la Garonne et du Pedegal; pavage des avenues de la Gare et Amiral-Roux, etc., etc.

VAUCLUSE. — La commune de Sault a fait établir un projet d'adduction d'eau potable, consistant à prendre à une source, à Ferrassières (Drôme), une quantité de 150 litres d'eau à la minute. Ce projet est en ce moment à l'enquête.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Les travaux de sculpture de la Mairie place Jean-Macé.

Au lieu du concours prévu et dont un rapport du 5 août énumère les difficultés d'application, le Maire de Lyon propose, pour ménager les intérêts en cause, sans nuire au renom artistique de la ville, de faire entre les artistes sculpteurs lyonnais une répartition équitable desdits travaux, en tenant compte de leur talent et de leur spécialité.

L'Administration s'efforcera de ne laisser en dehors de cette répartition aucun artiste lyonnais de réel mérite.

C'est ainsi que pour la sculpture de la mairie de la place Jean-Macé, on pourrait diviser le travail en cinq lots.

Le 1^{er} lot comprendrait le motif central de l'horloge et serait confié à M. Aubert pour le prix de 8.000 francs.

Le 2^e lot comprendrait les divers motifs de sculpture de la façade place Jean-Macé et serait attribué à M. Devaux, pour le prix de 4.925 francs.

Le 3^e lot comprendrait le même travail pour la façade rue Parmentier et une partie de la façade boulevard du Sud et serait exécuté par MM. Penelle et Maspoli, au prix de 4.100 francs.

Le 4^e lot, formant le surplus des motifs de la façade boulevard du Sud serait confié à M. Pavi, pour la somme de 2.055 francs.

Enfin, M. Renard exécuterait les travaux du 5^e lot, comportant divers motifs ornementaux, modèles de vases, de balcons ou de corniche, pour 2.520 francs.

Construction de chaussées.

Dans sa séance du 1^{er} août, le Conseil municipal de Lyon a adopté le projet suivant pour la construction de chaussées:

Pavage en pavés de grès: 1^{er} lot, rue d'Oran et rue d'Alger, 15.222 fr. 80, imprévus 877 fr. 20. — 2^e lot, rue des Trois-Pierres et rue des Passants, 15.745 fr. 50, imprévus 954 fr. 50. — 3^e lot, place Voltaire et rue de l'Abondance, 20.362 fr. 40, imprévus 1.137 fr. 60.

Pavage en pavés de granit: 4^e lot, grande rue de Cuire, 15.094 fr. 50, imprévus 855 fr. 50. — 5^e lot, rue Jean-Carriès et rue du Tunnel, 16.360 fr. 50, imprévus 939 fr. 50.

Pavage en cailloux roulés: 6^e lot, rue Vendôme, 8.814 fr. 25, imprévus 685 fr. 75.

Ces travaux comprennent l'extraction de déblais pour la préparation de la forme des chaussées à paver et les fournitures diverses à effectuer.

La façon de pavage sera exécutée en régie par les ouvriers du service de la régie; elle s'élève: pour le 1^{er} lot à 627 fr. 50, imprévus 72 fr. 50; pour le 2^e lot à 649 fr. 50, imprévus 50 fr. 50; pour le 3^e lot à 746 fr. 50, imprévus 53 fr. 50; pour le 4^e lot à 504 francs, imprévus 46; pour le 5^e lot à 749 francs, imprévus 151 francs; pour le 6^e lot à 732 francs, imprévus 68 francs.

Le crédit total est de 101.500 francs.

Construction d'égouts.

Un crédit de 100.000 francs a été voté dans la même séance pour la construction d'égouts, dont les travaux feront l'objet d'une adjudication publique; ils sont ainsi décomposés:

1^{er} lot, rue des Fantasques et rue Philibert-Delorme, 8.109 fr. 75, imprévus 490 fr. 25. — 2^e lot, cours Gambetta et rue Eugène-Pottier, 38.595 fr. 25, imprévus 904 fr. 75. — 3^e lot, rue Chazière, 5.475 fr. 35, imprévus 324 fr. 65. — 4^e lot, rue de la Claire et rue Chinard, 25.936 fr. 40, imprévus 763 fr. 60. — 5^e lot, rue de la Quarantaine, 12.888 fr. 68, imprévus 511 fr. 40. — 6^e lot, place Puvis-de-Chavannes, 5.084 fr. 70, imprévus 415 fr. 30.

Travaux de cylindrage à confier à l'entrepreneur de la ville, cours Gambetta, 500 francs.

Bureau du Syndicat des Géomètres-experts du département du Rhône.

Le Syndicat des Géomètres-Experts du Département du Rhône, dont le siège est à Lyon, a ainsi constitué son bureau pour les exercices 1910-1912:

Président: M. PUTINIER;

Vice-Présidents: MM. PALAIS, président de la section ville; VILLARD, président de la section rurale;

Trésorier général: M. BERTHAUD;

Trésorier adjoint: M. FUMEY aîné;

Secrétaire général: M. MOULIN;

Secrétaire adjoint: M. GUILLOT;

Archiviste: M. BERNARD fils;

Membres titulaires: MM. BAILLY, JACQUET, JOMARD, JUCAULT.

Concours pour le prix de Rome (sculpture).

M. MATHEY, ancien élève de l'École des Beaux-Arts de Lyon, quoique titulaire du Prix de Paris depuis deux ans seulement, vient d'obtenir une mention au concours pour le Prix de Rome (sculpture).

La Muse de Pierre Dupont.

On achève actuellement dans les jardins de la Préfecture

du Rhône, à l'angle de la rue Servient et du cours de la Liberté, la pose du groupe de M. Jean Chorel, *la Muse de Pierre Dupont*, qui a figuré au Salon de 1908. L'inauguration aura lieu prochainement.

Distinctions honorifiques.

M. Auguste ISAAC, le distingué président de la Chambre de commerce de Lyon, vient d'être promu officier de la Légion d'honneur. Cette haute distinction est la juste récompense des rares qualités que M. Isaac a mises au service des intérêts généraux dont a la charge la Compagnie qu'il dirige avec autant de sagesse que d'autorité, et de la compétence éclairée dont il a fait preuve au Conseil supérieur du travail, à l'Office des Transports des Chambres de commerce du Sud-Est, comme dans toutes les institutions touchant au bien public auxquelles il s'est consacré.

Parmi les nominations dans la Légion d'honneur, à l'occasion du 14 juillet, figure comme chevalier, au titre du Ministère du Travail, M. GREMEAUX, ouvrier tailleur de pierres, président du Conseil des prud'hommes de Dijon.

Hospices civils de Lyon.

Adjudication, le mercredi 17 août 1910, à deux heures et demie de l'après-midi, à l'Hôtel-Dieu, salle Pasteur, entrée par la porte principale de l'Hôtel-Dieu, rue de l'Hôpital, par devant M^e Berger, notaire à Lyon, d'une parcelle de terrain située à l'angle de l'avenue du Parc et de la place d'Helvétie, masse n° 141, aux Broteaux.

Surface : 1.160 mètres carrés. — Mise à prix : 146.475 francs, soit 126 francs 27 centimes le mètre carré.

Renseignements à l'Administration Centrale des Hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 56.

Adjudication, le mardi 30 août 1910, à deux heures et demie de l'après-midi, à l'Hôtel-Dieu, salle Pasteur, entrée par la porte principale de l'Hôtel-Dieu, rue de l'Hôpital, par devant M^e Berger, notaire à Lyon, d'une parcelle de terrain située à l'angle du cours Lafayette et de la rue Moncey (masse n° 170, aux Broteaux).

Superficie : 763 mètres carrés. — Mise à prix : 114.450 francs, soit 150 francs le mètre carré, plus 8.000 francs pour quote-part de la cour commune à créer.

Renseignements à l'Administration Centrale des Hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 56.

Adjudication, le mardi 30 août 1910, à deux heures et demie de l'après-midi, à l'Hôtel-Dieu, salle Pasteur, entrée par la porte principale de l'Hôtel-Dieu, rue de l'Hôpital, par devant M^e Berger, notaire à Lyon, du domaine Girardone, situé à Irigny (Rhône).

Surface : 2 hectares 17 ares 50 centiares. — Mise à prix : 10.000 francs.

Renseignements à l'Administration Centrale des Hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 56.

Adjudication, le mardi 30 août 1910, à deux heures et demie de l'après-midi, à l'Hôtel-Dieu, salle Pasteur, entrée par la porte principale de l'Hôtel-Dieu, rue de l'Hôpital, par devant M^e Berger, notaire à Lyon, des domaines Dussaussoy, situés sur les communes de Champlécy et de Baron (Saône-et-Loire).

Superficie : 172 hectares. — Mise à prix : 232.500 francs.

Renseignements à l'Administration Centrale des Hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 56.

Congrès de la Fédération du Nord-Est.

Le Président de la Fédération du Nord-Est informe les membres des Chambres syndicales affiliées que le Congrès régional de Vesoul, primitivement annoncé pour le 18 septembre, est remis aux 24, 25 et 26 septembre.

Installation de stérilisation d'eau.

La ville de Compiègne (Oise) se propose d'établir une in-

stallation de stérilisation d'eau d'alimentation par filtration au sable non submergé ou tout autre procédé susceptible de donner des résultats aussi satisfaisants dans des conditions aussi économiques. Renseignements à la mairie de Compiègne, où les propositions devront également être adressées.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

	DROITS D'ACCISE EN SUS (en 100 kil.)	
12 Août 1910		
Cuivre en lingots affiné	152 50	162 50
— en planche rouge	188 »	190 »
— — — jaune	157 50	162 50
Etain Banka en lingots	408 »	412 »
— Billiton et détroits en lingots	402 »	407 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	39 »	40 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	42 »	43 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	57 »	58 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	75 »	76 »
— — — Autres marques	72 »	73 »
Nickel brut pour fonderie	550 »	» »
— laminé	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	210 »	220 »
— laminé	330 »	400 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 50	21 »
Fer à double T, AO	21 50	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	22 50	23 »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 24 juillet au 9 Août 1910.

- Rue Tronchet, 55.* Exhaussement. Propr., M. Ast, rue Tronchet, 56.
Ruelle de la Vitriolerie, 4. Hangar. Propr., M. Rebellet, rue de Marseille, 55. Entrepr., M. Nony, chemin de la Colombière, 9.
Rue de Bonald, 10. Maison. Propr., M. Chauvin. Arch., M. Desplagnes, rue Vendôme, 148.
Rue de Créqui, 171. Hangar et bureaux. Propr., M. Michaud, rue de Créqui, 169. Arch., M. Martinon, rue Pierre-Corneille, 12.
Cours Gambetta, 47. Exhaussement. Propr., M. de Mestier du Bourg. Arch., M. Ferlat, à Oullins.
Rue Vauban, 122. Hangar. Propr., M. Richarme.
Chemin Saint-Firmin. Hangar. Propr., MM. Guy et Mital, chemin des Tuiliers, 29.
Rue Sainte-Pauline. Hangars et écuries. Propr., Société coopérative des propriétaires de Lyon, rue Pierre-Corneille, 72. Arch., M. Vermorel, cours Vitton, 84.
Rue de l'Eternité. Exhaussement. Propr., M. Berliet, chemin des Quatre-Maisons, 12. Entrepr., Les Fils Tauty, rue Tronchet, 9.
Rue Robert et rue Garibaldi. Entrepôts et bureaux. Propr., MM. J. et J. Kohn. Entrepr., MM. Haour frères, cours de la Liberté, 9.
Boulevard du Nord, 25. Annexe. Entrepr., MM. Grange frères, rue Laurencin, 1.
Rue Casimir-Périer, 8. Hangar. Propr., M. Gindre.
Rue Duguesclin, 115 bis. Exhaussement. Propr., MM. Elmer. Arch., MM. Bourbon et fils, cours de la Liberté, 15.
Chemin Guilloud, 5. Garage. Propr., Mme Berthier. Entr., MM. Rouchon et Desseauve, rue Boileau, 142.
Rue Saint-Pierre-de-Vaise, 45 bis. Exhaussement d'un pavillon. Propr., M. Moret.
Boulevard du Nord, 16. Annexe. Entrepr., MM. Rouchon et Desseauve, rue Boileau, 142.
Rue de la Vilette, 50. Construction d'un pavillon. Propr., M. Mégémond. Arch., M. Nevière, rue Saint-Antoine, 36.
Rue Marc-Antoine-Petit, angle rue Delandine. Hangar. Propr., M. Ravet. Arch., M. de Saint-Jean, rue Lanterne, 12.
Rue de la Part-Dieu, 92. Bâtiments pour usine et entrepôts. Propr., M. Peillon, rue de la Part-Dieu, 92.
Chemin des Pins, 126. Hangar. Propr., M. Buis. Arch., M. Pinet, chemin des Pins, 197.
Rue des Aubépins. Exhaussement d'un pavillon. Propr., M. Glein. Arch., M. Pinet.
Rue Alfred-de-Musset. Villa. Propr., M. Barre. Arch., M. Pinet.
Quartier de la Part-Dieu. Deux bâtiments. Propr., Génie militaire, quai Gailleton, 44.
Rue Projetée, cours Gambetta, 142. Maison et usine. Propr., M. Damon. Arch., M. Moyne, quai de l'Hôpital, 3.
Avenue Thiers, rues Pétrequin, Godinot et des Prés. Usine. Propr., Société des Etablissements Maljournal et Bouron. Arch., M. Laurençon, cours Gambetta, 12.

Avenue Felio-Faure, 29. Hangar. Propr., M. L'Hemine.
Rue Tissot, 20. Hangar. Propr., MM. Gourdiat et Frainet.
Rue Mazenod, 130. Maison. Propr., M. Boisson.
Rue Raulin (côté). Annexe. Propr., Société des Facultés catholiques,
 rue Parmentier, 7. Entrepr., M. Clément, place de Trion, 3.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un groupe scolaire dans le quartier de la Madeleine. Installation du chauffage à vapeur. Adjudic., M. Cusset, au prix forfaitaire de 19.550 fr.

Rhône. — 5 août. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un groupe scolaire cours Lafayette, rue Boileau et rue Robert. — 1^{er} lot. Terrassements. Montant, 24.666 fr. 89. Soumissionnaire : M. L. Védrine, 5,60 p. 100. — Adjud., M. Claude Monin, 7, rue Pelletier, à Villeurbanne, 6 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Maçonnerie. Montant, 108.838 fr. 19. Adjud., MM. Martin et Combret, 15, rue du Parfait-Silence, à Lyon, 11 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Asphalte. Montant, 11.263 fr. 87. Soumissionnaire : L'Asphalte, 19,25 p. 100. — Adjud., Société anonyme des mines de bitume du Centre, 133, avenue de Saxe, à Lyon, 21,60 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Ciment. Montant, 8.513 fr. 15. Soumissionnaires : MM. P. Poulin, 12 p. 100. — Mallet, 15,50 p. 100. — P. Berby, 21,15 p. 100. — J. Lachamps, 23,77 p. 100. — Adj., M. Louis-Charles Marleix, rue Mazenod, 76, à Lyon, 24,75 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Carrelages et céramique. Montant, 1.519 fr. 85. Soumissionnaires : MM. H. Boulenger et Cie, 14,10 p. 100. — P. Berby, 17,15 p. 100. — Adjud., M. Jean Mouton, 20, rue Childebert, à Lyon, 17,25 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Pierres de taille dures. Montant, 27.010 fr. 99. Adjud., M. Gabriel Serin, 43, rue Montgolfier, à Lyon, 4,55 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Pierres de taille mi-dures et tendres. Montant, 66.780 fr. 73. Soumissionnaires : MM. J. Drillien, 9 p. 100. — R. Barthélemy, 10,15 p. 100. — G. Serin, 10,25 p. 100. — C.-L. Jammès, 12,15 p. 100. — A. Hugues, 16,19 p. 100. — C. Gamondés, 16,25 p. 100. — Adjud., M. Jules Reboux, 300, avenue de Saxe, à Lyon, 13,17 p. 100 de rabais. — 10^e lot. Charpente en bois. Montant, 11.864 fr. 44. Soumissionnaires : M. J. Lafosse, 13,15 p. 100. — Société coopérative des ouvriers charpentiers du Rhône, 15 p. 100. — MM. P. Chrétien, 15,27 p. 100. — D. Barnay, 16,37 p. 100. — Association coopérative des ouvriers charpentiers de Villeurbanne, 17,20 p. 100. — Adjud., M. Henri Richard, 164, rue Pierre-Corneille, à Lyon, 19 p. 100 de rabais. — 12^e lot. Menuiserie et parquets. Montant, 48.113 fr. 09. Soumissionnaires : MM. J. Lafosse, 13,15 p. 100. — Roux, Reynaud et Matout, 15,15 p. 100. — P. Chrétien, 15,27 p. 100. — L. Delangle, 15,60 p. 100. — A. Pansu, 16,60 p. 100. — A.-F. Martin, 17,17 p. 100. — D. Barnay, 18,37 p. 100. — Adjud., MM. Leblois et Garnier, 20, rue Duguesclin, à Lyon, 21,80 p. 100 de rabais. — 13^e lot. Serrurerie-quincaillerie. Montant, 21.860 fr. 50. Soumissionnaires : MM. J. Tarcens, 26,17 p. 100. — Veuve E. Queyras, 26,17 p. 100. — N. Coudant, 28,11 p. 100. — L. Chuzel, 28,16 p. 100. — J.-L. Brunard, 28,75 p. 100. — J.-B. Godard, 32,66 p. 100. — Adjud., Union des Métallurgistes, 81, rue Parmentier, à Lyon, 33,65 p. 100 de rabais. — 14^e lot. Charpente métallique. Montant, 8.500 fr. Soumissionnaires : M. Ch. Hostein, 10,10 p. 100. — Adjud., MM. J. Euler et Goy, 296, cours Lafayette, à Lyon, 20,02 p. 100 de rabais. — 15^e lot. Plâtrerie et peinture. Montant, 21.549 fr. 43. Soumissionnaires : Union lyonnaise des entrepreneurs de plâtrerie-peinture, 30,30 p. 100. — Union ouvrière des plâtriers-peintres, 32,75 p. 100. — Adjud., M. Léon-Bernard Boretti, 2, rue Pierre-Corneille, à Lyon, 34 p. 100 de rabais. — 16^e lot. Vitrerie. Montant, 4.840 fr. Soumissionnaires : MM. F. Chauillac, 17,95 p. 100. — G. Mamessier, 18 p. 100. — Del Pietro, 23,25 p. 100. — Adjud., M. Georges Coffinet, 22, rue de la Boule-d'Or, à Romilly-sur-Seine (Aube), 30 p. 100 de rabais. — 17^e lot. Zinguerie et ferblanterie. Montant, 7.693 fr. Soumissionnaires : MM. Chapon frères, 30,45 p. 100. — L. Guttin, 33,75 p. 100. — Association des plombiers-zingueurs, 35,25 p. 100. — Adjud., Union ouvrière des plombiers-zingueurs, 51, rue Moncey, à Lyon, 37,28 p. 100 de rabais. — 18^e lot. Plomberie pour eaux et gaz. Montant 18.947 fr. 54. Soumissionnaires : Association des plombiers-zingueurs, 30,20 p. 100. — MM. E. Lelaquay, 37,26 p. 100. — Chapon frères, 37,28 p. 100. — L. Guttin, 38,76 p. 100. — Adjud., Union ouvrière des plombiers-zingueurs, 51, rue Moncey, à Lyon, 41,17 p. 100 de rabais. — 21^e lot. Fumisterie. Montant, 1.020 fr. Soumissionnaire : M. A. Jouveau, 15,65 p. 100. — Adjud., M. Jacques Chastrou, cours de la Liberté, 67, à Lyon, 29,55 p. 100 de rabais.

Rhône. — 4 février. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un groupe scolaire dans le quartier de la Madeleine. Installation du chauffage à vapeur. Montant, 25.000 fr. Adjud., M. Cusset au prix de 19.550 fr.

Rhône. — 7 juin. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un lycée de garçons. Etablissement de planchers en béton armé. Montant, 250.000 fr. Adjud., M. Paul Picketty, 88, quai La Rapée, à Paris, à 240.744 fr. 78.

Alpes-Maritimes. — 3 août. — *Mairie de Nice.* — Service du génie. Achèvement de la route stratégique du Mont Ravel. Montant, 7.250 fr. Soumissionnaires : MM. Grand, 2 p. 100. — Torti, 2 p. 100. — Puissant, 3 p. 100. — Fighiera, 4 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Martino, à Nice, prix du devis.

Allier. — 31 juillet. — *Mairie de Verneuil.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Réparations et améliorations sur chemins vicinaux. Montant, 960 fr. Adjud., M. Godet, à Cressonges, 3 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Rectification chemin rural. Montant, 578 fr. 93. Adjud., M. Laloupe, à Brancard, 7 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Réfection d'un mur de clôture. Montant, 722 fr. 97. Adjud., M. Laloupe, 7 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Réparations aux bâtiments

communaux. Montant, 1.062 fr. 65. Adjud., M. Laloupe, 7 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Remplacement de l'escalier de la mairie. Montant, 500 fr. Adjud., M. Olivier, à Cressonges, 16 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Parquet des salles de classes. Montant, 800 fr. Adjud., M. Nadaud, à Verneuil, 25 p. 100 de rabais.

Ardèche. — 6 août. — *Mairie d'Annonay.* — Construction d'un bureau d'octroi à la gare. Montant, 2.282 fr. 20. Adjud., Mme veuve Jean Siterre, à Annonay, 1 p. 100 de rabais.

Doubs. — 28 juillet. — *Mairie de Pontarlier.* — Travaux communaux et vicinaux. — 1^{er} lot. Jougne. Construction du chemin rural. Montant, 8.814 fr. 44. Adjud., M. Grenon, à Jougne, 20 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Montlebon. Réparations à la ferme de Mont-Gaudichot. Montant, 4.793 fr. 39. Adjud., M. Vernier, à Montlebon, prix du devis. — 3^e lot. Doubs. Etablissement d'un cimetière. Montant, 20.800 fr. 51. Adjud., M. Caretti, à Pontarlier, 17 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Ouhans. Construction d'un bureau de poste. Montant, 16.386 fr. 95. Adjud., M. Rossi, à Levier, 18 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Boujailles. Construction d'un dépôt de pompes, etc. Montant, 14.344 fr. 63. Adjud., M. Copiotti, à Frasnay, 20 p. 100 de rabais. — 6^e lot. La-Cluse-et-Mijoux. Alimentation en eau potable. Montant, 7.373 fr. 22. Adjud., M. Taubaty, à La Cluse, 9 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Montbenoit. Réparation et entretien de l'école intercommunale. Montant, 4.700 fr. Adjud., M. Barasse, à Ville-du-Dont, 11 p. 100 de rabais.

Drome. — 24 juillet. — *Mairie de Malataverne.* — Construction d'un bureau de poste. Montant, 6.400 fr. Adjud., M. Chaix, à Châteauneuf-du-Rhône, 4,10 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 26 juillet. — *Préfecture.* — Cran-Gevrier. Appropriation de l'école des filles. Montant, 13.820 fr. 94. Pas de soumissionnaire.

Isère. — 31 juillet. — *Mairie de Saint-Marcellin.* — Construction d'un hôtel de Caisse d'Epargne. Montant, 70.510 fr. 20. Soumissionnaires : MM. Grandjean, 2 p. 100. — Baldeaux, 1 p. 100. — Debernardy, 9 p. 100. — Vernay, 8 p. 100. — Debernardy, 8 p. 100. — Couvert, 10 p. 100. — Borel, 10 p. 100. — Grandmaison, 5,50 p. 100. — Murienne, 7 p. 100. — Maurice, 5 p. 100. — Adjud., M. Bernard-Fioretti, à Saint-Marcellin, 15 p. 100 de rabais.

Isère. — 31 juillet. — *Mairie de Fontaine.* — Travaux à exécuter au groupe scolaire et à la mairie. Montant, 20.000 fr. Soumissionnaires : MM. A. Avondo, Grandmaison, prix du devis. — MM. P. Barnaud, 0,05 p. 100. — J. Pariat, 2 p. 100. — J. Trabbia, 2,35 p. 100. — J. Allafranchino, 3,75 p. 100. — P. Bonnet, 4,10 p. 100. — F. Gay, 5 p. 100. — E. Aglietti, 5 p. 100. — P. Vinçon, 5 p. 100. — J. Dondey, 6 p. 100. — M. Martin, 7 p. 100. — Adjud., MM. Negro frères, 17, chemin des Arts, à Grenoble, 10 p. 100 de rabais.

Isère. — 7 août. — *Mairie de La Côte-Saint-André.* — Aménagement de l'école supérieure de filles. Montant, 28.850 fr. Soumissionnaires : MM. J. Cotton, 3 p. 100. — J. Trabbia, 7,05 p. 100. — M. Cotton, 15 p. 100. — Adjud., M. Joseph Vincendon, à La Côte-Saint-André, 17 p. 100 de rabais.

Jura. — 30 juillet. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Travaux vicinaux. — 1^{er} lot. Bois-d'Amont. Chemin vicinal ordinaire n° 4, des Meuniers à la route internationale n° 5. Reconstruction d'un pont au hameau des Meuniers. Montant, 5.500 fr. Pas de soumissionnaire. — 2^e lot. Longchaumois. Chemin vicinal ordinaire n° 7, de Longchaumois à Morez. Projet de réfection entre le hameau de Repenty et la limite territoriale de Morez sur 1.873 m. Montant, 12.000 fr. Soumissionnaires : M. F. Chevassus, prix du devis. — Adj., M. Alphonse Masseron, à Morez, 0,10 p. 100 de rabais.

Loire. — 17 juin. — *Préfecture.* — Canal du Forez. Construction de la rigole de Grangeneuve et de la rigole secondaire n° 1. Montant, 11.200 fr. Adjud., M. Geay, rue des Legouvé, à Montbrison, 3 p. 100 de rabais.

Loire. — 30 juillet. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Pavages en pavés de gros échantillon : 1^{er} rue Saint-Paul. Montant, 13.000 fr. Adjud., MM. Milamant père et fils, 12, rue du Furan, à Saint-Etienne, 15 p. 100 de rabais. — 2^e rue du Treuil. Montant, 16.500 fr. Adjud., MM. Milamant père et fils, 16 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 31 juillet. — *Mairie de Randon.* — Construction d'une école de filles. Montant, 28 000 fr. 1^{er} lot. Maçonnerie. Adjud., M. Méchin jeune, place du Champ-de-Foire, à Vichy, 14 p. 100 d'augmentation. — 2^e lot. Menuiserie. Adjud., M. Bicaud-Chambon, à Randon, 6 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Serrurerie. Adjud., M. Place-Subert, à Randon, 14 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Peinture et plâtrerie. Adjud., MM. Omer Battut et Battut-Guyon, à Randon, 3 p. 100 de rabais.

Savoie. — 6 août. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Construction d'un groupe scolaire avec mairie à Barberaz. Montant, 31.600 fr. Soumissionnaires : MM. S. Bédoni, C. Debernardy, prix du devis. — MM. C. Droquet, 1 p. 100. — F. Ossola, 2 p. 100. — Adjud., M. Joseph Fontana, à Frontenex, 6 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Agrandissement et appropriation du groupe scolaire de Montagnole. Montant, 9.100 fr. Soumissionnaires : M. J. Roux, 6 p. 100 d'augmentation. — M. Bédoni, 1 p. 100. — Adjud., M. Paul Pinorini, à Saint-Alban, 2 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Construction de préaux couverts et appropriation du groupe scolaire de Drumettaz-Clarafond. Montant, 4.648 fr. Soumissionnaires : M. Grosso, prix du devis. — MM. Canova, 4 p. 100. — Falletti, 8 p. 100. — Adjud., M. Séraphin Bédoni, à Chambéry, 11 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 28 juillet. — *Mairie de Mâcon.* — Travaux communaux. 1^{er} Construction d'un préau fermé à l'école maternelle du cours Moreau. Montant, 8.922 fr. 19. Adjud., M. Petit, à Mâcon, 15 p. 100 de rabais. — 2^e Lycée Lamartine. Transformations et améliorations des services. 1^{er} lot. Maçonnerie, pierre de taille, gros fers. Montant, 27.047 fr. 39. Adjud., M. F. Michel, à Mâcon, 5,50 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Menuiserie, quincaillerie. Montant, 20.305 fr. 36. Adjud., M. Lamouroux, à Mâcon, 15,50 p. 100 de

rabais. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 7.438 fr. 40. Adjud., M. Bussière, à Mâcon, 28 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 30 juillet. — *Mairie du Creusot.* — Travaux communaux. 1^{er} lot. Construction d'égouts au quartier de Chanliou. Montant, 13.000 fr. Adjud., M. Pierre Terrier, au Creusot, 15 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Construction d'un égout rue Mercudey. Montant, 4.800 fr. Adjud., M. Terrier au Creusot, 8 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Construction d'un trottoir en ciment rue de Torcy, entre la porte du Parc et la rue des Acacias. Montant, 4.000 fr. Adjud., M. Voisin, à Saint-Firmin, 9 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Amélioration de l'entrée de la rue Montporché. Montant, 5.800 fr. Adjud., M. Voisin, 8 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 1^{er} août. — *Sous-préfecture d'Autun.* — Lucenay-l'Évêque. Reconstruction d'une pile et du tablier du pont établi sur le Ternin. Montant, 9.858 fr. Adjud., M. Bondy, à Autun, 6 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 24 juillet. — *Mairie de Sérignan.* — Réparations à l'école communale de filles. Montant, 8.000 fr. Adjud., M. Louis Tarjon, à Valréas, 1 p. 100 de rabais

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 22 août 10 h. — *Mairie de Villefranche.* — Travaux d'établissement des clôtures en fer pour le jardin public, place du Promenoir. Montant de la dépense prévue au devis, 2.040 fr. — Les soumissions devront être déposées dans une boîte installée au Secrétariat de la mairie et qui restera ouverte les vendredis 19 et samedi 20 août, de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures du soir. — Les pièces du projet seront communiquées à tout requérant, dans les bureaux de la mairie, tous les jours, aux heures indiquées au précédent paragraphe, ou chez M. Jacquet, architecte, 5, rue de la Sous-Préfecture.

Rhône. — Mercredi 24 août, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'une canalisation circulaire de 0 m. 70 de diamètre intérieur sous le chemin vicinal ordinaire n° 128, des « Plâtriers ». Montant, 2.384 fr. 75. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements au bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, cours Morand, 39, à Lyon.

Rhône. — Samedi 27 août, 2 h. — *Préfecture.* — Route nationale n° 86 de Lyon à Beaucaire. Suppression de cassis entre Loire et Condrieu. Construction d'aqueducs. Montant, 11.200 fr. Cautionnement, 500 fr. Frais, 150 fr. — Renseignements à la préfecture et chez M. Aymar, ingénieur, à Lyon.

Rhône. — Vendredi 9 septembre, 5 heures. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'une annexe à l'école de garçons, avenue Berthelot, 23. La fourniture et la pose des appareils sanitaires prévus doivent faire l'objet d'un concours public. Les travaux sont évalués à la somme de 741 fr. 12. Le cautionnement à fournir est fixé à 40 fr. Le prix global devra obligatoirement être adressé au Maire de Lyon par la poste, recommandé et de façon à arriver à l'Hôtel de Ville, au plus tard le vendredi 9 septembre 1910, à 5 heures du soir. — Les plans et cahiers des charges sont déposés à l'Office du Travail, cours Morand, 39, où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours non fériés de 9 heures du matin à 5 heures du soir. En outre, des plans sont à la disposition des entrepreneurs chez M. Schaeffer, architecte, 349, avenue de Saxe, à Lyon.

Ain. — Mardi 23 août, 2 h. — *Mairie de Nantua.* — Couverture de l'embouchure de la rivière de La Doye. Montant, 1.731 fr. 28. — Renseignements à la mairie ou chez M. Veinière, conducteur des ponts et chaussées, à Nantua.

Ain. — Dimanche 28 août, 9 h. 1/2. — *Mairie de Chalamont.* — Agrandissement et appropriation des bâtiments hospitaliers. — 1^{er} lot. Démolitions, maçonnerie, terrassements, pierre de taille, ciments. Montant, 17.921 fr. 17. Cautionnement, 900 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant, 6.984 fr. 98. Cautionnement, 350 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 5.766 fr. 94. Cautionnement, 300 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, revêtements. Mont., 5.424 fr. 22. Cautionnement, 300 fr. — 5^e lot. Serrurerie. Montant, 2.399 fr. 43. Cautionnement, 120 fr. — 6^e lot. Ferblanterie, plomberie. Montant, 1.767 fr. 71. Cautionnement, 85 fr. — 7^e lot. Ameublement (réservé). Montant, 3.599 fr. Total, 43.863 fr. 45. — Visa des certificats par M. Clermont, architecte, directeur des travaux, à Lyon, place de la Martinière, 14. — Les devis, plans et cahiers des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à la mairie de Chalamont, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Alpes-Maritimes. — Dimanche 28 août, 2 h. — *Mairie de Gattières.* — Réfection de la canalisation actuelle avec des tuyaux nouveaux, construction d'un réservoir et de regards. établissement de fontaines avec robinets à repoussoir. Montant, 23.279 fr. 06. Cautionnement, 1.200 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Hamon, ingénieur des ponts et chaussées à Grasse. — Renseignements à la mairie.

Côte-d'Or. — Mardi 30 août, 2 h. — *Sous-préfecture de Beaune.* — Largement-les-Seurre. Construction d'une salle des fêtes et d'un marché couvert. Montant, 24.973 fr. 20. A valoir, 3.526 fr. 80. Total, 28.500 fr. Cautionnement, 800 fr. Frais, 120 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Tupinier, conducteur voyer à Seurre. — Renseignements à la sous-préfecture.

Côte-d'Or. — Jeudi 1^{er} septembre, 2 h. — *Hospice de Châtillon.* — Construction de cabinets d'aisances dans la salle des hommes, la salle des femmes et la salle des enfants. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonneries. Montant, 2.600 fr. Cautionnement, 90 fr. — 2^e lot. Plâtrerie, carrelages. Montant, 1.260 fr. Cautionnement, 40 fr. — 3^e lot. Charpente, couverture, zincage. Montant, 940 fr. Cautionnement, 30 fr. — 4^e lot. Menuiserie, serrurerie, pein-

ture, vitrerie. Montant, 900 fr. Cautionnement, 30 fr. — 5^e lot. Plomberie, canalisations et appareils d'hygiène. Montant, 2.050 fr. Cautionnement, 70 fr. Auteur du projet, M. Guenon, architecte à Châtillon. — Renseignements au bureau de l'économat de l'hospice.

Doubs. — Jeudi 25 août, 11 h. — *Sous-préfecture de Montbéliard.* — 1^{er} lot. Charquemont. Construction de rigoles pavées sur le chemin rural de la Fontenoite (rue Neuve). Montant, 2.357 fr. 46. Cautionnement, 75 fr. Auteur du projet, M. Langlois, architecte à Maiche. — 2^e lot. Seloncourt. Distribution d'eau à la cité des Roches. Montant, 6.236 fr. 61. Cautionnement, 210 fr. Auteur du projet, M. Surleau, architecte à Montbéliard. — 3^e lot. Le Russey. Chemins vicinaux ordinaires. Rectifications des n°s 5 et 7, et des chemins de grande communication n°s 43 et 8. Montant, 5.728 fr. 91. Cautionnem., 190 fr. Auteur du projet, le Service vicinal. — 4^e lot. Valentigney. Chemin rural n° 4, de Bray. Elargissement de la partie comprise entre la propriété Sauberli et les terrains de Société immobilière, sur 335 mètres. Mont., 2.204 fr. 23. Cautionnement, 70 fr. Auteur du projet, M. Lobstein, agent voyer principal en retraite à Audincourt. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'architecte, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Hautes-Alpes. — Lundi 22 août, 11 h. — *Préfecture.* — Noyer. Construction d'une école mixte aux Evarras. Montant, 12.500 fr. Cautionnement, 400 fr. Auteur du projet, M. Meizel, architecte à Saint-Bonnet. — Renseignements à la préfecture.

Doubs. — Jeudi 1^{er} septembre, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Pontarlier.* — Travaux vicinaux et communaux. — 1^{er} lot. Chapelle-d'Huin. Construction du chemin rural des Champs-Courbes. Montant, 2.021 fr. 45. Cautionnement, 70 fr. — 2^e lot. Lac-ou-Villers. Construction d'un abattoir commun. Montant, 31.495 fr. 79. Cautionnement, 1.100 fr. — 3^e lot. Montflovin. Construction d'un abri sur bassin-lavoir. Montant, 2.010 fr. Cautionnement, 70 fr. — 4^e lot. Goux-les-Usiers. Captage de source et établissement de conduites d'eau potable. Montant, 15.091 fr. 85. Cautionnement, 520 fr. — 5^e lot. Les Gras. Captage de source. Etablissement d'une conduite d'eau et d'une fontaine au hameau des Epaises. Montant, 4.003 fr. 38. Cautionnement, 150 fr. — 6^e lot. Villers-sous-Chalamont. Etablissement d'une borne-fontaine et d'un bassin-abreuvoir au quartier de la Gare. Montant, 1.500 fr. Cautionnement, 50 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Gard. — Dimanche 28 août, 2 h. — *Mairie de Bernis.* — Construction d'un groupe scolaire. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, charpenterie, plâtrerie, carrelage et zinguerie. Montant, 35.671 fr. 06. Cautionnement, 1.783 fr. — 2^e lot. Menuiserie. Montant, 4.646 fr. 42. Cautionnement, 232 fr. — 3^e lot. Serrurerie et planchers en fer. Montant, 5.797 fr. 06. Cautionnement, 289 fr. — 4^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 1.535 fr. 07. Cautionnement, 76 fr. — Renseignements à la mairie.

Hautes-Alpes. — Samedi 27 août, 2 h. — *Préfecture.* — Forest-Saint-Julien. Agrandissement du cimetière. Montant, 2.400 fr. Cautionnement, 100 fr. Auteur du projet, M. Charmont, agent voyer cantonal au Pont-du-Fossé. — Visa, trois jours au moins avant l'adjudication par l'auteur du projet. — Renseignements à la préfecture.

Hautes-Alpes. — Jeudi 8 septembre, 10 h. — *Sous-préfecture de Briançon.* — Translation du cimetière des Guibertes, commune de Monétier-les-Bains. Montant, 3.550 fr. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Loire. — Dimanche 28 août, 10 h. — *Mairie de Rosières.* — Adduction d'eau potable (2 lots). Terrassements, maçonneries, ouvrages d'art, lavoir couvert, réservoir d'eau. Montant, 9.600 fr. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la mairie.

Haute-Loire. — Dimanche 4 septembre, 1 h. 1/2. — *Mairie de Solignac-sur-Loire.* — Construction d'écoles mixtes aux hameaux de Concis et de Colandre. — 1^{er} lot. Construction de l'école mixte de Concis. Montant, 11.662 fr. 48. Cautionnement, 450 fr. — 2^e lot. Construction de l'école mixte de Colandre. Montant, 10.477 fr. 85. Cautionnement, 450 fr. — Renseignements à la mairie.

Hérault. — Mardi 13 septembre, 2 h. — *Mairie de Montpellier.* — Construction d'égouts. — 1^{er} lot. Rue Bonnie, Formis et de Strasbourg. Montant, 16.800 fr. Cautionnement, 840 fr. — 2^e lot. Rue d'Aubeterre. Montant, 10.700 fr. Cautionnement, 535 fr. — 3^e lot. Rue Plague. Montant, 6.500 fr. Cautionnement, 325 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'architecte de la ville. — Renseignements à la mairie.

Isère. — Samedi 27 août, 10 h. — *Grenoble* (bureau de l'Académie, 4, rue Lesdiguières). — Construction de l'institut électrotechnique Brenier. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. Montant, 128.164 fr. 63. Cautionnement, 8.000 fr. — 2^e lot. Charpente et couverture. Montant, 23.585 fr. 70. Cautionnement, 1.500 fr. — 3^e lot. Zinguerie et plomberie. Montant, 12.165 fr. 31. Cautionnement, 700 fr. — 4^e lot. Menuiserie et petite quincaillerie. Montant, 15.957 fr. 84. Cautionnement, 1.000 fr. — 5^e lot. Serrurerie et grosse quincaillerie. Montant, 39.880 fr. 60. Cautionnement, 2.500 fr. — 6^e lot. Peinture. Montant, 6.500 fr. Cautionnement, 500 fr. — 7^e lot. Vitrerie. Montant, 7.266 fr. 96. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements dans les bureaux de M. Rome, architecte diplômé du Gouvernement, 7, rue Lesdiguières, à Grenoble.

Loire. — Dimanche 21 août, 9 h. — *Mairie de La Ricamarie.* — Construction d'une école de garçons. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie. Montant, 123.178 fr. 02. Cautionnement, 6.000 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant, 17.328 fr. 89. Cautionnement, 1.000 fr. — 3^e lot. Couverture, zinguerie et installation de l'eau. Montant, 9.827 fr. 85. Cautionnement, 600 fr. — 4^e lot. Menuiserie, petite serrurerie et quincaillerie. Montant, 17.180 fr. 95. Cautionnement, 1.000 fr. — 5^e lot. Plâtrerie et peinture. Montant, 9.953 fr. 90. Cautionnement, 600 fr. — 6^e lot. Vitrerie. Montant, 2.200 fr. Cautionnement, 200 fr. — 7^e lot. Grosse serrurerie. Montant, 15.663 fr. 41. Cautionnement,

1.000 fr. Somme à valoir pour imprévus, 33.666 fr. 98. — Renseignements à la mairie.

Loire. — Dimanche 4 septembre, 11 h. — *Mairie de Saint-Just-la-Pendue.* — Travaux et fournitures à exécuter pour la construction de trois puits communaux. Terrassements de fonçage, maçonnerie à mortier de chaux hydraulique et à pierres sèches, ciments, charpente métallique avec dallage en béton pour couverture, pose de la pompe et accessoires. Montant, 6.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Jeudi 25 août, 2 h. — *Mairie de Saint-Ambreuil.* — Fourniture de 200 mètres de grès cassé pour le rechargement du chemin vicinal ordinaire n° 3 entre la forêt de la Ferté et Saint-Ambreuil. Montant, 1.960 fr. Dépôt des soumissions le 24 août avant 5 heures. — Renseignements à la mairie et chez M. Baudoin, conducteur des ponts, à Sennecey-le-Grand.

Saône-et-Loire. — Mercredi 31 août, 10 h. — *Mairie de Charolles.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Construction d'un égout Grande-Rue. Montant, 3.100 fr. Cautionnement, 150 fr. — 2^e lot. Construction d'un égout rue Condé. Montant, 1.680 fr. Cautionnement, 100 fr. — 3^e lot. Réparations à la passerelle des Pascauds. Montant, 950 fr. Cautionnement, 50 fr. — Dépôt des soumissions le 30 août, avant 5 heures. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Dimanche 28 août, 10 h. — *Mairie de Chassigny-sous-Dun.* — Agrandissement du cimetière. Construction de murs de clôture. Montant, 952 fr. Cautionnement, 50 fr. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Lundi 5 septembre, 2 h. — *Sous-préfecture de Louhans.* — La Chapelle-Saint-Sauveur. Agrandissement de l'école de filles. Montant, 21.643 fr. 34. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Chaumy, architecte à Chalon-sur-Saône. — Renseignements à la sous-préfecture.

Vaucluse. — Dimanche 28 août, 2 h. 1/2. — *Mairie de Morières.* — Fourniture de matériaux d'empierrement nécessaires à l'exécution de rechargements extraordinaires destinés à améliorer la viabilité des chemins vicinaux ordinaires de la commune de Morières. Montant, 9.402 fr. — Renseignements à la mairie.

Vaucluse. — Dimanche 28 août, 10 h. 1/2. — *Mairie de Robion.* — Commune de Robion. Chemin vicinal ordinaire n° 8, de Robion à Cabrières. Reconstruction d'un pont, sur la rivière du Coulon, à Robion. Montant, 37.824 fr. 01. — Visa, par M. l'agent voyer de l'arrondissement d'Avignon, six jours au moins avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie de Robion.

Vaucluse. — Dimanche 11 septembre, 2 h. — *Mairie de Viols.* — Construction d'une école de filles. — 1^{er} lot. Maçonnerie, plâtrerie, charpente, etc. Montant, 19.500 fr. Cautionnement, 900 fr. — 2^e lot. Menuiserie. Montant, 3.100 fr. Cautionnement, 300 fr. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 1.200 fr. Cautionnement, 100 fr. — 4^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 650 fr. Cau-

tionnement, 50 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Tourtet, architecte du département, à Avignon. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Tourtet, rue Bouquerie, 16, à Avignon.

Ministère de la Guerre. — Mercredi 7 septembre. — *Mairie de Nîmes.* — Service du génie. Entretien des bâtiments militaires pendant quatre ans. 4^e lot. Peinture, tenture et vitrerie. Montant annuel, 2.000 fr. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 25 août au chef du génie, à Nîmes. — Renseignements à la chifferie du génie de Nîmes.

SPECTACLES

THÉÂTRE-CASINO-KURSAAL Avec son système d'aération et de ventilation électrique et les jets, parmi les spectateurs, d'eau odorante et pulvérisée, c'est un véritable plaisir que d'aller, en ce moment, applaudir au Casino-Kursaal les extraordinaires Okabé, Darius M., les Mustapha, Borelli, etc.

OLYMPIA MUSIC-HALL Attractions sensationnelles : les six Davis, acrobates ; les Sandoros, athlètes ; les Olympe, gladiateurs ; les Orestas, gymnastes aériens ; Suzanne Valroger, une exquise divette ; Pauline Beit, de la Scala de Paris, etc.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grólée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualités et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

CINÉMA-MONCEY PATHÉ FRÈRES (98, rue Dunoir). — Représentation tous les soirs à 8 heures. Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 1/2. Tous les mardis, changement de programme.

PANORAMA DE MADAGASCAR prise de Tananarive par les troupes du général Duchesne (30 septembre 1905). Œuvre du peintre L. Tinayre, boulevard Pommerol, près la gare des Brotteaux et le parc de la Tête-d'Or. — Entrée permanente de 9 heures du matin à la nuit.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 55111

EN VENTE A L'OFFICE DE PUBLICITÉ
LYON — 13, Rue Confort, 13 — LYON

PANAMA A LOTS

TOUS LES TITRES REMBOURSABLES

Six tirages par an : les 15 février, avril, juin, août, octobre et décembre
Trois gros lots de 500.000 francs; Trois de 250.000 francs; Six de 100.000 francs; plus 354 autres lots divers

Obligations à Lots du Congo

Les tirages se sulvent tous les deux mois, soit les 20 février, avril, juin, août, octobre et décembre
Gros lots : 150.000 et 100.000 francs. — Intérêts 5 0/0 s'ajoutant chaque année au taux de remboursement

BONS DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

BONS DE LA PRESSE 1887 — BONS DE L'EXPOSITION DE 1889

Vente au comptant : Remise immédiate ou expédition FRANCO des titres par retour du courrier.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

**ARDOISES, TUILES, BRIQUES,
POTERIE & SABLE**

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLATBRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrica de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

ARCHITECTES faites employer les



FIAT

REVÊTEMENTS DÉCORATIFS

sanitaires et économiques en métal émaillé, malleable et estampé, remplaçant la faïence, le marbre, la peinture laquée, etc. pour murs et plafonds de salles d'opérations, hôpitaux, cliniques, salles de bains, cuisines, laboratoires, alimentations diverses, etc

Vente directe de la fabrique

A. GERMAIN, seul dépositaire
9, Rue Boissac, LYON
Envoi d'Echantillons et De sins

LA Mutuelle Hippique Française

ASSURANCES A PRIMES LIMITÉES
Contre la Mortalité Naturelle ou Accidentelle
DES CHEVAUX, ANES ET MULETS
Primes et Conditions les plus avantageuses établies à ce jour.

PAULE & TURPEAU, 43, Rue de la Bourse
AGENTS GÉNÉRAUX Tél. : 25-09 LYON

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

31, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT
TUYAUX GRÈS ET POTERIE
TUILES, marques "BOURGGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Vilette, LYON

REPRODUCTION

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur fond blanc, sur Canson, Watman, papier ou toile calque etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir

E. ACHARD

3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par P. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre

Prix : 2,25; par la poste : 2.40

Ascenseurs - Monte-Charges

E. PERRON & C^{ie}

Ingénieurs E. C. P.

CONSTRUCTEURS

ATELIERS et BUREAUX :

Rue de la Buire, 21, LYON

TÉLÉPHONE 25.91

PARIS

MARSEILLE

GENÈVE

48, rue Vavin

2 rue Tilsitt

rue Petit-Senn

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

contre les

ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : 6.800.000 francs

Réserves : 2.125.000 francs

ASSURANCES INDIVIDUELLES

Assurances de responsabilité civile :

AUTOMOBILES - CHEVAUX et VOITURES - DOMESTIQUES

ASSURANCES

Contre les Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ

des Propriétaires d'Immeubles

ASSURANCES AGRICOLES

PAULE et TURPEAU

Agents généraux

A. BENOIST, Inspecteur général

39, rue de la Bourse à LYON